



Procès verbal CONSEIL D'ECOLE DU 10 Décembre 2020

En raison de la situation sanitaire actuelle, le conseil d'école se tient en comité restreint.

Présents :

M. RAFFESTIN, adjoint au maire chargé des affaires scolaires.
Madame COUSIN, Monsieur BOUQUIN, parents élus titulaires.
Madame LEDOYER, Monsieur TATAR, enseignants.

Excusés :

Monsieur BILLEBAULT, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription Cher Nord.
Mme LAFON, DDEN.
Mesdames FOREST, DURAND, MIZON, BRUNETEAU, auxiliaires de vie scolaire.

Accueil et bienvenue à la nouvelle équipe.

Début de la réunion : 18 heures. Désignation d'un secrétaire : Madame LEDOYER Mylène.

Ordre du jour du conseil d'école

Bilan de la rentrée scolaire
Elections de parents d'élèves, élection des délégués enfants
Règlement intérieur du Conseil d'école, règlement intérieur, charte Internet, charte Laïcité
Information mutuelle familles enseignants
Projet d'école, rythme scolaire
Services municipaux : cantine, accueil et garderie, ramassage scolaire
Hygiène, santé
Sécurité école : différents exercices
Travaux et fournitures
Coopérative scolaire
Questions diverses

Approbation du dernier conseil d'école

Compte-rendu du dernier conseil d'école (du 7 mai 2020) :

Vote: Accepté à l'unanimité.

1) Bilan de la rentrée scolaire

Structure de l'école aujourd'hui : 243 élèves à la rentrée, 244 aujourd'hui et 11 classes, soit 9 élèves de moins que l'année dernière à la même époque. Peu de mouvements cet été et peu de mouvements depuis la rentrée scolaire. Des effectifs qui baissent un peu.

- 44 CM2 : Madame DEZELU enseigne à une classe de 21 CM2. Madame BONNARD et Madame MONOT enseignent à la 2^{ème} classe de 23 CM2.
- 45 CM1 avec Madame DUMONT (23 élèves), Madame Archambault (22 élèves)
- 43 CE2 (26-17) avec Monsieur TATAR, Madame SORIANO qui compte également 6 élèves de CE1 et enseigne donc cette année à une classe de CE1/CE2.
- 48 CE1 (26-16-6) avec Madame LONGUEPEE à mi-temps, Madame MONOT la complète le lundi et le mardi. Madame LEDOYER enseigne cette année à une classe de CP/CE1 et a donc 8 élèves de CP dans sa classe. Madame MIZON intervient auprès d'un élève et d'une élève de la classe de Madame LONGUEPEE et de Madame LEDOYER.
- 51 CP avec Monsieur POTIE qui remplace Madame BEZET (21 élèves) jusqu'à son retour et Madame MASCA (22 élèves). 8 élèves de CP sont dans la classe de CP/CE1. Madame DURAND intervient également auprès d'un élève de la classe de Monsieur POTIE
- 12 élèves d'ULIS (classe pour l'inclusion scolaire) avec Monsieur DE RENTY assisté de Mme FOREST, AVS-Co. Madame BRUNETEAU intervient auprès d'un élève du dispositif ULIS.

L'école compte deux ZIL : Mme MORIN et M. POTIE qui complète actuellement Mme BEZET durant son mi-temps.

24 élèves ne sont pas domiciliés à Aubigny dont 9 dans des communes sans école du secteur d'Aubigny (Ste Montaine, Ennordres, La Chapelotte) et 5 élèves en classe d'ULIS. Ce qui fait donc 15 enfants scolarisés à l'école pour des situations professionnelles particulières.

Autres personnes :

Quatre assistantes d'éducation : Mme FOREST pour la classe d'intégration, Mme MIZON, Mme BRUNETEAU et Mme DURAND qui interviennent auprès d'enfants scolarisés en classes ordinaires.

Les aides aux enfants en difficulté :

Mme WIT est notre nouvelle psychologue scolaire. Elle a été recrutée en mars de cette année.

2) Elections de parents d'élèves, élection des délégués de classes.

Résultat des élections : 388 électeurs inscrits, 160 votants soit un taux de participation de 41,4 %, 21 bulletins nuls ou blancs, 139 suffrages exprimés, 11 sièges pourvus.

Sont élus et présentés au conseil d'école :

- M. BOUQUIN Nathanaël, Mme COUSIN Alexandra, Mme DENGLOS Sandrine, Mme LAMIRAULT Stéphanie, Mme LOZINSKI Virginie, Mme MARTINEAU Céline, Mme PROVOST Blandine, Mme RAFFAITIN Isabelle, Mme RUIN Ingrid, Mme SENECHAUD Jennifer, Mme THOMAS Aline parents élus titulaires.
- Mme AGOGUE Aurélie, Mme HAUTEMONT Gaëlle, Mme MARCHAL Lauren, M. MOREAU Sébastien, Mme PRUNIER Cathy, Mme QUET Margaux, M. RAY Jean-Baptiste, Mme VAUDORE Aurélie parents élus suppléants.

L'article 1 de l'arrêté du 19 août 2019 introduit la possibilité de vote exclusivement par correspondance sur décision du chef d'établissement après avis du conseil d'école. Compte tenu de la très faible fréquentation du bureau de vote, nous pouvons pour l'année prochaine envisager un vote uniquement par correspondance.

Vote pour validation : *Accepté à l'unanimité.*

Les élèves ont également élu leurs délégués de classe. Un premier conseil d'enfant se déroulera prochainement. La directrice les réunira, les écouterá et seront décidées ensemble les demandes à garder ou pas.

3) Règlement intérieur du conseil d'école, règlement intérieur, charte Internet, charte Laïcité :

Le règlement du Conseil d'école doit être voté. Ce règlement clarifie les attributions de chaque membre du Conseil d'Ecole, rappelle les modalités et le principe de fonctionnement.

Vote pour validation : Accepté à l'unanimité.

Aucune modification au règlement intérieur de l'année dernière n'a été apportée cette année.

A ce règlement doivent être annexées la charte Internet et la charte de la Laïcité (voir pièces jointes). Les familles des élèves ont été informées de ce règlement, il est affiché sous les marquises de l'école, sur les tableaux d'affichage et il est au bureau de la directrice, à la disposition de ceux qui souhaitent le consulter, il se trouvera aussi sur le site internet de l'école.

Le règlement départemental « modèle » est également consultable à l'école.

Vote pour validation : Accepté à l'unanimité.

4) Information mutuelle famille et enseignants :

- Note de rentrée : le formulaire unique donné dès la rentrée par l'école et récupéré à l'école a permis d'avoir rapidement les fiches de renseignement pour ensuite les transmettre à la mairie. Fin septembre tout était quasiment à jour.
- Réunion de rentrée : elle a lieu tôt, dans les 15 jours après la rentrée scolaire. Moins de la moitié des familles participe à cette réunion, parfois moins pour certaines classes. Les enseignants le déplorent mais y sont habitués.

Madame COUSIN propose d'expliquer en amont l'objet de cette réunion de rentrée.

- Le site de l'école est géré par Madame DUMONT.

Monsieur Bouquin propose de mettre l'adresse du site de l'école sur la note de rentrée afin que les parents d'élèves puissent y aller facilement. Il faudrait également mettre les différents règlements sur le site de l'école.

5) Projet d'école, rythme scolaire, activités.

Projet d'école :

Le projet d'école a été rédigé pour la période 2019-2023. Il est consultable à loisir par les parents. Ce projet a été présenté et validé lors du 3ème conseil d'école de l'année scolaire 2018/2019. Les quatre principaux objectifs de ce projet sont : Assurer l'acquisition des fondamentaux pour tous les élèves, répondre à la difficulté scolaire et aux besoins particuliers, assurer les parcours citoyens, culturels, artistiques, éducatifs et de santé et agir sur le climat scolaire comme facteur de réussite.

Vote pour validation : Accepté à l'unanimité.

Rythme scolaire :

Lors de la rentrée scolaire 2018, la commune d'Aubigny s/Nère a bénéficié pour trois ans d'une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire. Cette dérogation arrivant à échéance, nous devons formuler une nouvelle demande. Pour que cette demande soit valide, il faut l'approbation des membres du conseil d'école.

Vote pour validation : Accepté à l'unanimité.

Activités éducatives :

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) se déroulent les lundis et jeudis de 11 h 30 à 12 h15. Ces activités seront divisées en 4 périodes d'aides (septembre-octobre, novembre-décembre, janvier-février, mars-avril-mai), et sont orientées sur des activités uniquement liées à la lecture.

Monsieur Raffestin demande s'il est possible que les APC côté charmilles soient aux mêmes heures (horaire décalé en raison de la crise sanitaire) afin de faciliter l'organisation de la cantine scolaire. Le plus pratique serait que les APC soient à 12h30-13h15 côté Charmilles.

Autres activités en cours, à venir ou déjà réalisées:

- a) **Classes de neige** : Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, il n'y aura malheureusement pas de classe de neige cette année.
- b) Correspondance scolaire avec la 34F. Elle continue pour la 23^{ème} année.
- c) Développement durable, nettoyons la nature, action reportée au printemps.
Monsieur RAFFESTIN ajoute que la future déchèterie aura un parcours éducatif.
- d) Spectacle Zoom Dada le 6 octobre offert par la mairie, à la salle de spectacle de la Forge pour tous les élèves de l'école.
- e) Spectacle de danse dans les Grands Jardins au mois de septembre.
- f) Prendre conscience de son rôle d'élève citoyen : élection des délégués de classe.
- g) Permis piéton et permis internet
- h) Ecole et cinéma : projection de 3 films au cours de l'année avec travail pédagogique sur ceux-ci. Le premier film sera identique pour le cycle 3 et pour le cycle 2. Il s'agit de *Le chien jaune de Mongolie*. Les élèves doivent le visionner vers le 15 décembre, si les cinémas peuvent rouvrir. 5 séances sont prévues afin d'éviter le brassage des classes.
- i) Evaluations nationales CP et CE1 durant le mois de septembre.
- j) Intervention « musicale » de Mme Clémence GIRAULT auprès des classes de CPB, CE1B, CM1A, CM2A ainsi que la classe de CM2B. Mme GIRAULT est rémunérée par la mairie que l'équipe enseignante tient à remercier.

Le cycle piscine est normalement renouvelé. Cela n'a pas commencé dès la rentrée cette année en raison de travaux. Pour le moment et en raison de la crise sanitaire, les séances sont suspendues.

Monsieur RAFFESTIN explique qu'il sera impossible que toutes les classes puissent bénéficier cette année du cycle piscine. Il faudra que l'équipe enseignante fasse un choix afin de prioriser certaines classes. La mairie a étudié toutes les possibilités pour respecter le protocole sanitaire afin d'ouvrir la piscine aux scolaires. Mais il y a un problème de vestiaire pour le moment et de sens de circulation qui restent insolubles.

Monsieur RAFFESTIN remercie l'équipe enseignante pour la participation de l'école à la fête de l'arbre au mois de juin 2020. Les retours étaient positifs.

Il précise également qu'un spectacle de cirque aura lieu au mois de juin 2021, après l'école, dans les Grands Jardins.

7) – Services municipaux et services organisés :

1° Accompagnement scolaire :

- L'aide aux leçons avec les bénévoles n'a pas repris cette année.

– Restauration scolaire : environ 200 élèves habituellement inscrits chaque jour d'une manière ou d'une autre (même occasionnellement). La mairie a demandé aux parents qui le pouvaient de récupérer leurs enfants le midi afin de faciliter la cantine qui doit respecter un protocole strict.

Monsieur RAFFESTIN précise qu'à la rentrée de septembre, environ 189 enfants mangeaient à la cantine chaque jour. Depuis le courrier de Madame Le maire, ils sont environ 160. Il y aura bien un repas de Noël cette année, mais la mairie n'en a pas fait la publicité afin d'éviter un trop grand nombre d'élèves, ce qui poserait un problème d'organisation en raison du protocole sanitaire.

La surveillance des enfants dans la cour de récréation est faite par du personnel communal. Les élèves bénéficient toujours d'activités mises en place pendant la pause méridienne. La surveillance se fait sur les 2 cours. Les CP et CE1 retournent dans la cour côté Charmilles après le déjeuner.

2° Transports scolaires : pas de problème de comportement.

3° Garderie : Pas de problème.

Monsieur RAFFESTIN précise que le départ de la garderie afin de rejoindre l'école se fait désormais à 8h15 afin que les enfants n'attendent pas trop longtemps à l'extérieur. Il y a en moyenne 27 enfants qui fréquentent la garderie le soir.

8) – Hygiène, santé.

Nous avons un médecin scolaire sur le secteur (environ 1 800 élèves), Mme l'infirmière du collège est notre infirmière scolaire, nous la contacterons en fonction des besoins. Elle viendra prochainement voir certains enfants pour des problèmes de vue, d'audition ou autres.

9) Sécurité école

Exercice d'évacuation : Nous devons effectuer 3 exercices d'évacuation incendie et 2 exercices PPMS, dont un pour l'exercice attentat-intrusion et un pour le risque majeur.

L'exercice évacuation incendie a eu lieu le 25 septembre 2020. L'école a été évacuée en 2 minutes 52 et nous avons noté le bon fonctionnement de l'alarme.

L'exercice attentat-intrusion a eu lieu le 16 octobre 2020. Quatre classes n'ont pas entendu le signal et ont été prévenues par les enseignants des classes qui se trouvent à côté des leur. L'exercice s'est bien déroulé. Afin d'éviter le brassage des groupes classes, les élèves de certaines classes se sont cachés dans leur salle.

10) – Travaux, fournitures

Les reliquats de fournitures scolaires ont été utilisés. La dotation initiale était de 33,20€ par élève et 41,80€ pour les élèves d'ULIS.

L'équipe enseignante tient à remercier la municipalité pour l'achat des fournitures en général et également pour la dotation d'un budget supplémentaire pour l'achat des fichiers mathématiques utilisés par les enseignants de certaines classes.

Travaux réalisés par la commune qui en est remerciée :

L'équipe enseignante remercie la mairie d'avoir doté les classes de CE2 de nouveaux manuels de mathématiques et français ainsi que les classes de CM2 de nouveaux manuels d'histoire et géographie. La classe de Mme ARCHAMBAULT a également été équipée d'un nouveau bureau et d'une nouvelle chaise de bureau. Enfin, 30 nouvelles chaises pour les élèves ont été commandées afin de remplacer celles cassées.

Monsieur RAFFESTIN précise que le budget chaises sera renouvelé chaque année. Les enseignants de CP, CE1 et d'ULIS seront dotés de masques transparents par la mairie.

Madame COUSIN et Monsieur BOUQUIN remercient la mairie d'avoir offert à chaque enfant de l'école quatre masques lavables.

11) – Coopérative scolaire (Mr Tatar)

Mr Tatar en est le mandataire. La participation volontaire des familles est de 10 €. Les photographies de Noël sont reconduites pour des portraits. La photographie de classe a été réalisée au mois de septembre.

Pour rappel, les coopératives scolaires sont regroupées au sein d'une organisation départementale puis nationale reconnue : l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École) à qui les comptes sont remis chaque année. Un don de 250 euros a été fait au bénéfice du téléthon de la part de la coopérative scolaire.

12) Questions diverses.

- Mme PROVOST, représentante de parents d'élèves souhaite que soit évoquée la cantine. Voici le mail reçu à l'école :

*« Dans les questions diverses, je voulais évoquer la cantine : lors du 1er déconfinement, l'organisation de la cantine avait, paraît-il, été adaptée : moins d'enfant par table et service à table. Pourquoi n'a-t-on pas continué ainsi. Je suis consciente que cela demande plus de personnel et que ce n'est pas simple à gérer, mais il est bien dommage que les enfants fassent l'effort de porter le masque toute la journée pour se retrouver le midi face à face et cote à cote avec ses camarades sans masque !
Peut-être faudrait-il être un peu plus "ferme" avec les parents ne travaillant pas afin qu'ils récupèrent leurs enfants le midi, dans le but de réduire les effectifs à la cantine. (Mon mari et moi travaillons tous les 2, mais nous faisons rentrer nos enfants seuls à pied le midi (car nos horaires sont incompatibles avec les horaires de l'école) pour leur éviter la promiscuité de la cantine. Je pense donc que les parents restant à la maison pourraient peut-être faire un minimum d'effort) »*

Réponse de Monsieur RAFFESTIN : lorsque les enfants ont repris au mois de mai, il n'y avait que 15 élèves par classe. Les effectifs n'étaient pas complets. Depuis la loi de 2013, il est interdit de refuser un enfant à la cantine. De plus, pour certaines familles, c'est le seul repas équilibré et complet que font leurs enfants.

- M. BOUQUIN souhaite évoquer les photographies individuelles. La question est la suivante :

« Certains parents nous font déjà remonter que lors des photos de classes individuelles il n'y avait pas de photo d'identité. Il est vrai que l'année dernière nous avons déjà évoqué le manque de photos d'identité en conseil d'école car c'est vraiment utile notamment pour la 6e et cette année c'est vrai que les élèves de CM2 et tous ceux qui prennent le car par exemple n'ont pas de photos d'identité pour la rentrée prochaine. »

*Réponse de Madame BONNARD : les photographies individuelles sont vendues dans le cadre des fêtes de fin d'année, d'où le format carte de vœux de celles-ci. Nous ferons une demande auprès du photographe pour ajouter des photographies d'identité.
Proposition de Monsieur Bouquin : faire les photographies individuelles en même temps que les photos de groupe comme c'est le cas au collège.*

Monsieur RAFFESTIN remercie l'équipe enseignante pour la réouverture de l'école le 12 mai 2020 et pour la continuité pédagogique mise en place lors du confinement ainsi que pour leur adaptation face au contexte sanitaire actuelle.

Fin du conseil d'école à 20H00

Procès verbal établi à Aubigny sur Nère, le 15 /12/2020

La secrétaire,
Mme LEDOYER

La directrice,
Mme BONNARD